

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manqué | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input checked="" type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient: |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: | <input type="checkbox"/> Title page of issue /
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue /
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead /
Générique (périodiques) de la livraison |

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Apostolat de la prière, 785. — Requête de Sa Sainteté Léon XIII, 785. — Manifestation d'outre-tombe, 788. — Un secret, 789. — New-York 789. — Ex-voto, 791. — Renseignement, 791. — Histoire du Cap-Santé, 791. — Memento hebdomadaire, 800.

Apostolat de la prière.

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS D'AOUT

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, afin que les catholiques évitent de scandaliser leurs frères et soient apôtres par l'exemple de leurs vertus.

Requête à Sa Sainteté Léon XIII

Très Saint Père,

Les soussignés, conseillers législatifs et députés à l'Assemblée Législative de Québec, réunis en session, protestent de leur attachement à la personne de Votre Sainteté et de leur dévouement

à l'Eglise catholique et vous prient humblement de vouloir bien leur permettre de vous soumettre les faits suivants :

Une élection générale, dans cette province, aura lieu probablement au mois de février ou au mois de mars prochain.

A l'élection générale de 1892, la majorité du clergé de cette province est intervenue dans la lutte au détriment des soussignés et au profit du parti opposé.

Cette intervention a été plus ardente encore aux élections générales pour la Chambre des Communes du Canada, le 23 juin dernier.

Dans un grand nombre de comtés, le clergé a été jusqu'à dire que les électeurs ne pouvaient voter pour les candidats libéraux sans engager leur conscience, commettre un péché grave, et encourir le refus des sacrements.

Les soussignés croient, dans leur âme et conscience, que cette intervention dans les dernières luttes était inopportune et non justifiée, funeste au prestige du clergé, à l'efficacité de son sacerdoce, et nous regrettons de dire qu'elle a donné aux ennemis de notre clergé l'occasion de proclamer qu'un catholique ne peut, comme les protestants, exercer librement ses droits de citoyen suivant son jugement et sa conscience.

L'influence du clergé canadien sur notre population catholique est grande, les signataires ne songent nullement à la circonscire, ils voudraient voir cette influence s'accroître.

Les soussignés attirent l'attention sur le fait que ceux d'entre eux qui formaient partie de la Législature en 1889 ont unanimement appuyé l'hon. M. Mercier, alors premier ministre, lorsque celui-ci a proposé une loi donnant l'existence légale à la Compagnie de Jésus.

Ils ont également voté en faveur de la mesure connue sous le nom de "Bill des Jésuites," donnant, par là, aux institutions catholiques de cette province, une somme de plus de 2,000,000 de francs.

Les soussignés affirment hautement que dans toute leur carrière publique, leurs votes ont été d'accord avec leurs principes catholiques et que même le parti libéral lorsqu'il est arrivé au pouvoir, a mis fin à des difficultés religieuses qui seraient devenues funestes au clergé et à la religion et auxquelles le parti conservateur n'avait pu donner une solution désirable.

En 1876, cédant aux sollicitations d'un grand nombre de catholiques alarmés de l'attitude du clergé dans la politique, le

Saint-Siège délégua au Canada Mgr Conroy, et grâce aux sages prescriptions promulguées par la Cour Romaine, à la demande de ce prélat distingué, les consciences des catholiques furent rassurées et la paix religieuse rétablie.

Cet heureux état de choses dura jusqu'à ces derniers temps, grâce à la science, à la sagesse et à l'autorité de Son Eminence le cardinal Taschereau.

Malheureusement, les abus d'il y a vingt ans se renouvellent avec plus de violence. En conséquence, les soussignés, soumettent humblement que dans leur opinion, la nomination d'un délégué apostolique contribuerait énormément à mettre fin aux difficultés religieuses en cette province.

En réitérant l'expression de leurs sentiments de respect et de confiance envers le Saint-Siège, ils espèrent que Votre Sainteté prendra en sérieuse considération leur prière et adoptera les moyens de faire respecter les prescriptions promulguées en 1881 sur l'immixtion du clergé en politique, de manière à assurer la paix des consciences et à permettre aux électeurs catholiques de remplir librement leurs devoirs de citoyens.

Québec, 4 décembre 1896.

F. X. Lemieux, bâtonnier, conseil de la Reine, député.

M. G. Miville Dechéne, député.

V. Gladu, député.

Jules Tessier, député.

Ed. H. Laliberté, député.

E. H. Bisson, député.

J. E. Girouard, député.

A. Girad, député.

J.-Bte Gosselin, député.

Albert Lussier, député.

Jas. J. Guerin, député.

L. F. Pinault, député.

N. Bernatchez, député.

Joseph Shehyn, député, ancien ministre.

F. G. Marchand, député, vice-président de la Société Royale, officier de l'Instruction Publique, ancien ministre, ancien président de l'Assemblée législative.

Jos. Morin, député.

Horace Archambault, conseil de la Reine, professeur à l'Université Laval, Conseiller législatif.

P. Garneau, Conseiller législatif, ancien ministre.

N. C. Colmier, Conseiller législatif.

Louis Sylvestre, Conseiller législatif.

S. N. Parent, député, maire de Québec.

Dr D. Marcil, Conseiller législatif.

Adélard Turgeon, député.

Aug. Tessier, député.

David Gillies, député

Hector Caron, député.

Deux remarques seulement pour le moment.

1° Le clergé canadien n'a pas plus coopéré à la culbute du gouvernement provincial, en 1892, qu'à la glissade de certains politiciens français au fond du marais de Panama.

2° Le gouvernement qui a réglé la question des biens des Jésuites n'a pas donné un sou à l'Eglise, mais il a simplement restitué une mince partie des biens volés à la Compagnie de Jésus.

Manifestations d'outre-tombe.

Nous avons vu récemment deux manifestations du feu du purgatoire, l'une à Rome et l'autre à Foligno. A Rome, c'est un livre de prières, marqué de cinq trous profonds par les doigts d'une main embrasée. A Foligno, c'est une porte où les doigts et la paume d'une main également brûlante ont laissé une profonde empreinte. Voici l'explication de ces mystères d'outre-tombe.

A Rome, le livre est entre les mains du R. P. Jouet, des Missionnaires d'Issoudun. C'est un vieux paroissien qui était en usage en 1870 dans une famille chrétienne de la Lorraine. Un jeune soldat de cette famille avait échappé à la mort pendant la guerre. Au moment du danger, il avait promis de faire dire une messe pour l'âme la plus délaissée du purgatoire. Au retour de la guerre, il oublia sa promesse. L'âme intéressée vint la lui rappeler dans son sommeil. Il fit célébrer la messe, il y assista, et au moment de la communion, l'âme vint poser la main sur son livre et lui dire : " Je suis délivrée. " Mais le livre porte l'empreinte profonde des cinq doigts ardents. Le feu a pénétré les pages et y a marqué un trou noir qui va en diminuant à travers l'épaisseur d'une quarantaine de pages. C'est un témoignage saisissant. Les photographies vont en être publiées par

le R. P. Jouet avec l'autorisation du Cardinal-Vicaire.

L'autre manifestation d'outre-tombe, dont j'ai vu les traces, a une grande analogie avec celle-là. C'est à Foligno, au monastère des Franciscaines. Une pieuse religieuse est morte là il y a quelques années. Elle édifiait le couvent dont elle était supérieure. Elle était régulière, zélée et mortifiée, mais elle allait largement en ce qui concernait la pauvreté, surtout pour les vêtements. Après sa mort, on entendit plusieurs fois de longs gémissements à la lingerie du couvent. Elle révéla à une religieuse qu'elle était condamnée à quarante ans de purgatoire à cause de ses manquements à la pauvreté. Mais on se mit en prières au couvent. On multiplia les messes, les mortifications, les pratiques indulgenciées, et bientôt la pauvre âme vint dire que sa peine avait été abrégée et qu'elle était délivrée, et comme témoignage, elle appuya la main sur une porte de la lingerie et la main s'y trouva marquée. L'Evêque fit une enquête et entendit les témoins. Le fait fut reconnu authentique. Les noirs stigmates sur la porte s'appellent à Foligno "la main morte" — *la mano morta*.

J'ai vu "la main morte." Les doigts et la paume sont profondément marqués dans le bois en trace de brûlure. La main de feu tremblait, car le bout des doigts a laissé des traces hésitantes.

Ces témoignages d'outre-tombe donnent bien à réfléchir et leur vue vaut une bonne méditation. (1)

Un secret

Pour avoir presque toujours de l'argent, il faut renoncer aux choses inutiles.

New-York

A partir du 1er janvier prochain, New-York occupera le second rang parmi les villes les plus peuplées du monde: le gouverneur de l'Etat de New-York vient, en effet, de signer la loi votée récemment par le Corps législatif de cet Etat et décrétant l'incorporation des faubourgs de la métropole américaine à

(1) Le règne du Sacré-Coeur.

la commune de New-York. Ces faubourgs qui sont actuellement des communes autonomes, dont quelques-unes comptent entre 100,000 et 200,000 habitants, sont : Brooklyn, Richmond, Flushing, Jamaica, Lons, Island City, Newton, East et West-Chester.

Par suite de la réunion de ces grandes communes à la ville de New-York, celle-ci aura, au 1er janvier 1898, une population de 2,200,000 âmes.

Dans son état actuel, New-York possède 1,100 églises, 264 hôpitaux et hospices, 89 bibliothèques publiques, 44 cimetières. Le nombre des fonctionnaires et employés de la ville s'élevait, le 1er janvier 1896, à 33,113, celui des agents de police à 6,889, celui des pompiers à 2,167.

La ville nouvelle couvre une superficie de 930 kilomètres carrés—c'est-à-dire que, si elle formait un rectangle de 12 milles environ de largeur, elle aurait une longueur de plus de 25 milles ; — il y a sur ce territoire communal 2,430 hectares de parcs publics.

Le maire est élu pour quatre ans, nommé et révoqué de son autorité personnelle tous les employés et fonctionnaires communaux, les juges de simple police compris.

A partir de 1898, il tiendra entre ses mains le partage de plus de 50 millions de piastres par an, chiffre des appointements que la ville paye à ses employés.

Il aura ensuite une influence prépondérante sur l'adjudication des travaux publics et fournitures de la ville. Or, la somme que celle-ci se propose de dépenser en 1898, uniquement pour création de nouvelles écoles, s'élève à 16 millions de piastres ; une dépense de plus de 2 millions est prévue pour l'augmentation des bibliothèques publiques.

Actuellement, le corps enseignant des écoles publiques de New-York se compose de 7,464 instituteurs, sans compter les institutrices. La valeur totale des maisons de la ville est estimée au regard du fisc, à 11 milliards 109 millions 399 francs. Parmi ces maisons, il y a 11,961 bars et 438 hôtels ; 130,000 maisons fermées et 37,000 maisons de commerce.

Ajoutons encore, pour donner une idée du trafic du port de New-York, que, pendant 1896, les navires venant de pays non américains ont importé 1 milliard 40 millions de dollars de marchandises étrangères.

Ex-voto

Ces deux mots latins signifient : *par suite d'un vœu*, et sont employés pour désigner les tableaux, les statues, les offrandes qu'on place ou qu'on suspend dans une église en mémoire d'un vœu fait pendant une maladie ou dans un danger.

Renseignement

La drachme, dont il est question dans l'Évangile, est une pièce de monnaie qui, suivant quelques interprètes, valait à peu près un écu ; et suivant d'autres, un peu moins d'un franc.

Bibliographie

La librairie Casterman, Tournai, vient de publier un opuscule intitulé : "LA RETRAITE DU SACRÉ-CŒUR, par le R. P. Dehon, Supérieur-Général des Prêtres du S.-C. de Jésus." Remerciements pour l'envoi d'un exemplaire.

HISTOIRE
DU
CAP-SANTÉ
(Suite)

Nous allons maintenant reprendre l'exposé des événements des années suivantes. Il y en a un néanmoins qui appartient à l'année 1761, et auquel nous n'avons pu trouver de place qu'en ce lieu. Le 2 juillet de cette année, un jeune homme de cette paroisse, du nom de Pierre Doré, âgé d'environ seize ans, fut tué subitement par le tonnerre.

En 1765, Jean-François Langlais étant marguillier en charge, la fabrique se trouva avoir beaucoup de papier-monnaie, qui, depuis la paix, en 1763, tombait chaque jour dans le plus grand discrédit ; c'est pourquoi dans une assemblée des marguilliers et de l'avis de M. Fillion, il fut résolu qu'on vendrait ce papier au plus tôt pour en retirer ce que l'on pourrait. En conséquence

de cette délibération, le marguillier vendit la somme de 3,978 livres en papier, qui était au coffre de la fabrique, pour celle de 600 livres en bon argent. Ainsi la fabrique qui n'était déjà pas trop riche, vu les dépenses qui restaient à faire pour terminer la nouvelle église, perdit par cette opération devenue nécessaire, la somme de 3,378 livres. (1)

En outre de tout ce qui avait été dépensé et payé pour la nouvelle église, depuis qu'elle était commencée, la fabrique se trouva, en 1767, devoir à différents particuliers, pour frais nouveaux de la bâtisse, la somme de 3,250 livres, somme assez considérable pour ce temps et les circonstances où l'on se trouvait.

Monseigneur Jean-Olivier Briand, sacré évêque de Québec en 1766, à Paris, ayant enfin obtenu du gouvernement anglais, la permission de revenir au Canada avec cette qualité d'évêque de Québec, sollicita et obtint du Souverain Pontife Clément XIII, pour le diocèse de Québec, la grâce du jubilé accordé par le Souverain Pontife à toute la chrétienté à l'occasion de son exaltation sur le siège papal, vers la fin de l'an mil sept cent cinquante-huit; grâce à laquelle on n'avait pu participer en Canada, à cause des troubles de la guerre. Le mandement pour la célébration du jubilé fut publié le 26 janvier 1767. L'ouverture se fit dans chaque paroisse le 15 mars, et la clôture le 29 du même mois.

Le vingt-trois juillet de cette année, Mgr Briand fit la visite de la paroisse, et dans cette visite il alloua les comptes des marguilliers, pour les années précédentes.

En 1771, Monseigneur Briand, par un mandement du 28 janvier, annonça la célébration d'un nouveau jubilé, accordé par Clément XV. Ce jubilé dura quinze jours, savoir, depuis le dimanche de la Passion jusqu'au jour de Pâques inclusivement.

Le 4 juin 1772, Mgr Briand visita de nouveau cette paroisse. Les comptes des marguilliers furent alloués; ce qui prouve que, depuis un certain nombre d'années, il y avait plus d'attention

(1) Le nom de l'aumônier des troupes françaises au fort Jacques-Cartier, en 1759, tel que nous l'avons donné à la page 766, est quelque peu défiguré.

Ce n'est pas Dubuvon qu'il aurait fallu écrire, mais Féré DuBuron, ce qui n'est pas la même chose.

On trouve son nom dans le Répertoire du clergé canadien, page 106 de la première édition, donné comme suit: Féré DuBuron, Joseph-Etienne, récollet, en religion, "frère Alexis."

Ordonné le 22 septembre 1742, il mourut le 26 novembre 1776, après avoir desservi différentes paroisses, et entre autres, celle de Ste-Croix en 1765, comme nous l'écrivit M. Côté, le curé actuel de cette dernière paroisse.

(l'abbé D. G.)

et de soin, de la part des marguilliers, à faire rentrer les deniers de l'église, qu'il n'y en avait eu auparavant pendant de longues années. Au reste, il n'y a aucun écrit existant qui ait conservé la mémoire soit des particularités de cette visite, soit du nombre des personnes confirmées. Il en est de même pour la visite de 1767. On ne trouve, dans les papiers de la fabrique, que l'acte par lequel il est constaté que les comptes ont été alloués par les évêques, dans le temps de ces différentes visites.

Dans cette même année 1772, le 17 juillet, monseigneur Briand accorda à la paroisse du Cap-Santé, sur la demande qui lui en avait été faite par M. le Curé, conjointement avec la totalité des habitants de la paroisse, d'avoir sainte Anne pour seconde patronne et titulaire de l'église. Il permit et ordonna en même temps, conformément au désir exprimé dans la requête présentée à Sa Grandeur, que la fête de sainte Anne fût chômée à perpétuité à son propre jour, c'est-à-dire le 26 juillet de chaque année. Les habitants, d'ailleurs, dans leur demande à Monseigneur pour obtenir cette grâce, promirent de célébrer cette fête avec tout le zèle, la piété et la dévotion dont ils seraient capables. C'est depuis ce temps-là que la fête de sainte Anne a toujours été chômée dans cette paroisse, à son propre jour, et comme une des plus grandes fêtes d'obligation.

Quant à l'indulgence attachée à cette fête, et que l'on peut gagner pendant tous les jours de l'octave, elle n'a été obtenue que 32 ans après l'établissement de cette fête, comme nous le dirons en son lieu.

Après la mort de M. Ménage, curé de Deschambault, en janvier 1773, M. Fillion desservit cette paroisse conjointement avec la sienne, jusqu'à l'arrivée de M. Demeule, qui, ayant remis la cure de la Pointe-aux-Trembles à M. Bailly à son retour d'Angleterre, fut nommé curé de Deschambault, dans le mois de septembre 1782. Ainsi M. Fillion desservit Deschambault avec le Cap-Santé pendant neuf ans.

Quoique ce qui concerne M. Ménage n'entre en aucune manière dans l'objet de ces mémoires, nous nous permettrons néanmoins d'observer que ce monsieur a été du très petit nombre des prêtres desservant le diocèse dont les travaux et la carrière se sont prolongés au delà du terme ordinaire de la vie, où parvient le plus grand nombre des prêtres. Il est mort âgé de 94 ou 95 ans, desservant alors sa cure malgré des infirmités nom-

breuses et une extrême vieillesse. On rapporte de ce vénérable vieillard une anecdote qui fait connaître combien, dans son long ministère, il s'était aguerri, et combien peu il se mettait en peine des jugements des hommes et des démarches faites contre lui. Plusieurs fois il avait averti, repris et menacé un cabaretier de sa paroisse, du nom de Groleau, qui, par sa facilité à livrer des boissons, causait dans la paroisse de fréquents désordres. Voyant que ces avertissements particuliers n'avaient aucun effet, que les désordres, les ivrogneries et les scandales dont ce cabaretier était la cause, ne faisaient qu'augmenter, il l'interpella un jour publiquement, en chaire, en reprochant à ses paroissiens les désordres et les scandales qui avaient journellement lieu, en invectivant surtout sur les excès d'ivrognerie qui faisaient tous les jours des progrès effrayants. "C'est, dit-il enfin, ce maudit Groleau, avec son rhum et son tonneau, qui est la première cause de tous ces scandales." (1)

Le susdit Groleau, choqué, irrité au dernier point d'une semblable interpellation, et surtout de l'épithète de maudit jointe à son nom, et par laquelle il se regardait comme dévoué à l'anathème et entièrement déshonoré, porte sa plainte à M. l'Intendant même contre M. Ménage.

Ce monsieur est cité à une cour spéciale qui doit se tenir en présence de l'Intendant. M. Ménage s'y rend. Là, sommé de répondre sur les motifs qui l'ont pu porter à se servir d'expressions aussi étranges que celles qu'on lui reproche avoir employées à l'égard du sieur Groleau, sommé de faire connaître ce qu'il peut avoir à dire pour sa justification, M. Ménage se renferme dans un profond silence. Sommé plusieurs fois de répondre, il garde toujours le silence; l'Intendant lui-même lui adresse enfin les mêmes paroles que Pilate autrefois avait adressées à Jésus-Christ: "Vous ne répondez rien à ce qu'on dit contre vous!" Ce que j'ai à répondre, dit enfin M. Ménage le voici: "Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui ne voulait que le bien, qui n'enseignait que la vérité, a été cependant traîné de Caïphe à Pilate, de Pilate à Hérode, d'Hérode à Pilate: aujourd'hui, moi, qui suis son disciple et son ministre, pour la même cause je suis traité comme il a été traité." Et ensuite prenant son chapeau, le bon vieillard salue M. l'Intendant et toute la cour, et se retire tranquillement. Soit étonnement de la hardiesse et de la

(1) Évidemment M. Ménage dut faire comprendre, dans cette circonstance, qu'il ne fallait pas toujours prendre son nom dans le sens littéral. (L'abbé D. G.)

liberté de la réponse, soit que l'on s'aperçût qu'il n'y avait point d'excuse à attendre d'un homme de ce caractère, on le laissa aller tranquillement, et maître Groleau, outre la mercuriale solennelle qu'il avait eue de son curé, en reçut encore une de son Intendant, qui lui dit que s'il ne voulait pas s'exposer à quelque chose de plus désagréable encore que ce que lui avait dit son curé, il prit soin lui-même d'observer et de faire observer dans sa maison un meilleur ordre. Ainsi finit cette poursuite intentée contre M. Ménage. (1)

Revenons maintenant à notre sujet. En 1773 on eut à gémir et à s'effrayer en même temps, dans cette paroisse, de plusieurs morts subites, dont furent frappées plusieurs personnes jeunes et vieilles.

C'est encore vers ce temps-là qu'un nommé Joseph Laroche, père de famille, et propriétaire de la terre occupée actuellement en 1830 par François Doré, fut tué par le tonnerre.

Pendant les travaux de l'église se continuaient sans interruption depuis qu'ils avaient été repris, mais proportionnellement aux moyens que l'on avait. En 1773 on travaillait à la voûte. L'année suivante, 1774, les clochers des deux tours reçurent chacun leur cloche. Une grosse, dont les frais, tant pour l'achat que pour la pose, furent de 800 livres, et une autre plus petite qui ne coûta que 600 livres, toutes deux bénites le même jour et posées en même temps.

Aussitôt que la nouvelle église fut dans un état où l'on pouvait y faire le service divin, elle fut bénite. On démolit ensuite l'ancienne ou vieille église, dont les décombres servirent à exhausser le terrain au-devant de la nouvelle. Quand on descendit la cloche de l'ancienne église du clocher où elle était, ce qui arriva quelques mois avant la démolition de l'église même, un nommé Joseph Laroche, alors bedeau, fut tué par accident. (2)

Dans le temps dont nous parlons, une multitude de chenilles menaçaient les récoltes d'une destruction totale, et avaient déjà

(1) Cet intendant était vraiment un homme d'esprit. (L'abbé D. G.)

(2) Nous avons déjà mentionné, dans une note, que la deuxième église du Cap-Santé était un peu au nord de l'église actuelle. Il est facile de préciser davantage puisqu'il reste encore des vestiges de ses fondations. Le côté nord de cette église était à 34 pieds de la chapelle de Sainte-Anne, commençant vis à vis le chassis de la chapelle, et allant de l'ouest à l'est, sur une longueur de 83 pieds environ. Le terrain de l'endroit où se trouvait le rond-point a été déblayé sous notre prédécesseur, pour faciliter les inhumations. Quant au côté sud, on en voit encore le solage, au-dessous des stalles du chœur, côté de l'Evangile. (L'abbé D. G.)

causé un dommage immense. On fit des prières et des processions publiques. M. Fillion, accompagné de toute la paroisse, traversa processionnellement tout le village Saint-Joseph ; de là on se rendit dans le petit bois de l'Ail par la route qui sépare le village de ceux de St-Joseph et de St-François ; la procession traversa pareillement tout le petit bois de l'Ail jusqu'au bord de la grande côte. Dieu parut exaucer bien visiblement les prières qu'on venait de lui adresser. Dès le soir du même jour où l'on fit ces prières, les chenilles se rendaient au rivage comme par rouleaux et comme poussées par une main invisible. Là, elles furent entraînées par le flux et le reflux du fleuve, et en peu de temps on n'en vit plus une seule.

Ce fut encore dans ce temps-là ; qu'une petite fille âgée de quatre ans, se perdit au coteau des roches, où demeurait son père, nommé Jean Frenet ou simplement le gros Frenet. Malgré toutes les recherches que l'on fit pendant plusieurs jours, il fut impossible d'avoir aucun renseignement sur ce que cette enfant était devenue. Ce ne fut que deux ans après qu'on trouva sa tête seule, dans un lieu peu éloigné de la maison de son père ; et dans le lieu où cette tête fut trouvée, on y avait passé cent et cent fois sans rien découvrir. Quelques années après l'accident arrivé à cette petite fille, c'est-à-dire en 1789, son père travaillant dans les bois et charroyant des pièces de pin, fut écrasé à mort par une pièce, au moment où il se trouvait entre cette pièce et un arbre contre lequel elle vint frapper avec violence.

En 1777, il fallut donner un nouveau crépit au mur extérieur de l'église, du côté nord ; il en coûta 800 livres.

Ce côté du mur, qui n'est jamais échauffé par les rayons du soleil, n'a jamais pu tenir les différents crépits qu'on a voulu y mettre à différentes reprises.

En 1778 on exhaussa le terrain au-devant de l'église. On le mit à un niveau convenable pour former un terre-plein qui servait d'avenue à l'église ; et pour cela il fallut charroyer une quantité extraordinaire de pierres et de terre, ce qui se fit par corvée. Ce terre-plein au-devant de l'église fut entouré d'une palissade, qui, partant du coin sud du portail, et s'avancant au devant de l'église de quarante et quelques pieds, se prolongeait ensuite en ligne droite et parallèle avec le devant de l'église, jusqu'au delà de la largeur de l'église même ; et là, formant une nouvelle équerre, se prolongeait de nouveau jusqu'à la clôture

du cimetière, laissant entre l'église du côté nord et la dite palissade un espace de vingt et quelques pieds. Il en coûta pour ces ouvrages 1,930 livres. Cette palissade en forme de galerie, qui environnait tout le côté nord et sud-ouest de l'église et qui faisait un très bel effet, n'ayant point été entretenue, a été détruite insensiblement et par parties, soit par vétusté, soit par les injures du temps.

Enfin les plus grandes dépenses pour la nouvelle église paraissaient avoir été terminées en 1779, temps où l'on plaça la chaire peinte et dorée ; elle coûta 350 livres. Elle existe encore, et quoique simple, le goût en est bon. Le premier jubé qu'il y ait eu dans l'église, et dont la construction coûta 1,023 livres, fut fait en 1783.

C'est vers ce temps-là que le village de l'Enfant-Jésus a commencé à être habité.

En 1781, les chenilles causèrent un grand dommage aux foins, et la perte qu'elles causèrent fut telle, que le foin se vendit cette année-là jusqu'à 500 livres le cent. On fit des prières publiques, et on se rendit en procession en partant de l'église, jusque sur la terre du capitaine La Salle Bertrand, près de Jacques-Cartier.

L'année 1783 fut malheureusement remarquable par la misère causée par les suites d'une gelée considérable qui eut lieu le 10 août, et qui attaqua tous les grains, mais surtout le blé, qu'elle perdit entièrement.

Deux ans environ après que M. Fillion eut achevé la nouvelle église, il fit bâtir pour lui-même une demeure vaste et commode, dans la construction de laquelle il fit voir de nouveau le goût qu'il avait pour les grands édifices. Cette maison, bâtie sur un terrain vaste, réunissait toutes les commodités que l'on peut désirer, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Au dedans des appartements vastes et multipliés ; au dehors, un grand jardin, un terrain propre à mettre une quantité considérable d'arbres fruitiers ; une cour assez étendue pour y élever tous les bâtiments et dépendances qui doivent accompagner une grande maison. En un mot, M. Fillion ne négligea rien de ce qui pouvait lui rendre agréable cette nouvelle demeure, qu'il commença d'habiter vers 1783, et dans laquelle il est resté jusqu'à sa mort. (1)

Après s'être ainsi occupé de son bien-être particulier, M. Fillion s'occupa de nouveau de procurer et d'assurer de nouveaux

(1) Cette maison était bâtie sur la pointe de terre qu'il y a à l'ouest du hangar actuel. Elle a été démolie en 1885. (L'abbé D. G.)

avantages au public en général, à la fabrique et aux curés ses successeurs, en augmentant et assurant différentes portions de terrain qu'il laissa à leur usage, par un acte du 8 juillet 1787, signé par M. Fillion et par plusieurs marguilliers. M. Fillion déclare par cet acte, qu'ayant acquis de J.-Bte Motard et de Magdeleine Motard un terrain de deux cents pieds de long, sur soixante de large, il les donne en toute propriété à la fabrique ; ce terrain est celui où est bâtie la nouvelle église. De plus, par le même acte, il élargit ce morceau de terre de 40 pieds, du côté du nord, lesquels se poursuivront en ligne droite, jusqu'au coin de la sacristie, de manière que la borne du dit terrain se trouvera à 42 pieds du coin de la sacristie. Le fond en est donné à la fabrique, le public néanmoins en jouira, sans qu'il soit permis d'y introduire des animaux. Par le même acte, M. Fillion donne aussi au public tout le terrain qui se trouve au dehors de la clôture de la maison, qui en est éloignée de 36 pieds, jusqu'au terrain qui appartient aux curés. Il est dit encore dans ce même acte, que M. Fillion ayant agrandi le terrain du cimetière, jusqu'au coin de la sacristie, il donne aux curés le terrain qui se trouve audessous, en prenant une ligne droite, jusqu'à l'Écore. Cet acte se trouve dans le cahier ou registre couvert en rouge.

En 1789, le 23 juin, monseigneur François Hubert, coadjuteur de monseigneur d'Esglis, fit la visite de la paroisse, et alloua les comptes de la fabrique depuis la dernière visite.

Cette année 1789, le propre jour de sainte Anne, un vent d'une violence extraordinaire, accompagné d'une pluie également violente, causa un grand dommage aux blés alors en fleurs. Il s'ensuivit une perte presque totale de la récolte du blé, dans les endroits où ce vent et cette pluie se portèrent avec toute leur violence.

Le village de Saint-François commença à s'établir dans le cours de ces années. Ce fut aussi vers ce temps-là que l'ancien chemin Portneuf en deçà du pont, fut placé comme on le voit actuellement. Auparavant, et depuis l'établissement des premières habitations de Portneuf, le chemin passant où est le fort actuel, descendait de là à la chapelle, allait jusqu'à la grève, et se poursuivait ainsi jusque vis-à-vis la terre occupée actuellement par Hyacinthe Pagé. Là le chemin remontait et se poursuivait le long de la côte, tel qu'il est encore aujourd'hui.

Dans le cours des deux années 1791 et 1792, on fut obligé de

couvrir de nouveau en bardeaux toute l'église. Dans les deux années suivantes, la fabrique se trouva assez riche pour acheter un encensoir et un bénitier d'argent ; ce qui coûta 890 livres. La lampe d'argent ne fut achetée qu'en 1795, sous M. Dujord, elle coûta 1,200 livres.

Le 7 août 1791, dans une assemblée générale des marguilliers, tant anciens que nouveaux, il fut décidé qu'on mettrait en vente, par une criée faite trois dimanches consécutifs, et qu'on adjudgerait au plus haut enchérisseur, une terre de trois arpents de front sur 40 de profondeur, située dans la seconde concession, donnée par les anciens seigneurs, pour l'usage et profit des curés de la paroisse ; attendu que la dite terre était plus onéreuse que profitable, soit à la fabrique, soit aux curés. Ce fut la raison alléguée par cette assemblée, pour mettre en vente la susdite terre.

En conséquence de cette délibération, et sans autres formalités, la susdite terre fut criée, vendue et adjugée à un nommé Morisset, pour la somme de 100 livres. A peine cette vente fut-elle faite qu'il s'éleva des murmures ; des plaintes furent portées à l'évêque contre cette vente illégale ; mais prévenu par le parti qui voulait cette vente, le prélat reçut assez mal ceux qui lui faisaient ces plaintes. Des avocats furent consultés, et déclarèrent que cette vente, sous seing privé, de M. le curé et des marguilliers, était nulle, n'étant point accompagnée des formalités requises en pareilles circonstances. Les Dames Ursulines-seigneures du lieu, très mécontentes du procédé de M. le curé et des marguilliers, commencèrent une action contre l'acquéreur pour faire annuler cette vente.

Alors celui qui avait acheté cette terre, craignant avec raison les poursuites qui allaient être faites contre lui, renonça à son acquisition, en remettant la terre entre les mains des marguilliers qui la lui avaient vendue.

Le 25 mars de l'année suivante, c'est-à-dire en 1792, ceux qui avaient vendu cette terre la première fois, et qui voulaient absolument s'en défaire, furent convoqués en assemblée générale de toute la paroisse, à la fin de connaître si c'était ou non la volonté de la majorité des habitants de la paroisse, que la susdite terre fût vendue. 183 particuliers votèrent pour la vente, 39 seulement contre la dite vente. En conséquence de cette majorité, les marguilliers et M. le curé furent autorisés à passer un nou-

veau contrat de vente au nommé Mathurin Morisset, pour le prix de 100 livres, conformément aux conditions de la précédente vente, et pour cette fois, avec le consentement de Monseigneur l'évêque.

C'est ainsi que les curés de cette paroisse ont perdu une terre qui n'avait été donnée que pour leur profit, et dont la conservation leur aurait épargné, ainsi qu'à la fabrique, bien des dépenses par la suite. Aussi, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer ici, qu'il est étonnant que M. le curé d'alors, ainsi que les marguilliers, n'aient point vu, que vendre cette terre, c'était faire un tort irréparable au curés futurs. Les frais qu'occasionnait cette terre, prétexte dont on se servait pour en faire regarder la conservation comme onéreuse, ces frais étaient ceux des chemins ; mais l'obligation où Messieurs les curés ont été ensuite d'acheter tout leur bois de chauffage, ainsi que tout autre bois dont ils ont pu avoir besoin ; les frais que la fabrique elle-même a été obligée de faire quelques années après cette vente, en achetant chaque année 25 ou 30 cordes de bois de chauffage pour la sacristie : ces frais, disons-nous, n'excèdent-ils pas ceux qu'il aurait fallu faire pour l'entretien des chemins sur cette terre ? D'ailleurs, on disait encore, lorsqu'on voulait absolument vendre cette terre comme n'étant d'aucun profit, qu'elle n'était plantée que de mauvais bois, du bois de savanne. Or la réponse à cela, c'est qu'actuellement il n'y a peut-être pas une terre mieux fournie de bon bois, dans toute la paroisse.

(*A suivre*)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Ste-Pétronille, le 8 ; au couvent de St-Joseph de Lévis, le 10 ; à l'Asile de Ste-Brigitte, le 12 ; au couvent de St-Sauveur, le 14.